

gieuses se répandirent de là en diverses provinces. Ce ne fut qu'en 1604 qu'elles s'établirent à Paris, au faubourg Saint-Jacques. On pensa alors à ériger la Congrégation en Ordre religieux, ce qui se fit en 1612, sous le pontificat de Paul V. Les Ursulines adoptèrent la règle de Saint-Augustin (1).

Huit ans après, elles voyaient une maison de leur Ordre s'établir dans notre ville.

La Mère Catherine de Jésus Ranquet était fille de Jean Ranquet, bourgeois de Lyon, et de Clémence du Soleil. Elle vint au monde le 14 mai 1602, et fut baptisée le lendemain à Saint-Nizier. Ce fut le père de cette digne Religieuse qui provoqua le premier établissement de la Congrégation des Filles de Sainte-Ursule, dans notre cité.

Une Religieuse Ursuline, Françoise de Bermon, qui se rendait dans le Midi pour y fonder quelques maisons de son Ordre, s'arrêta dans nos murs, et y vit le P. Coton, qui parla aux Magistrats de la ville du bien merveilleux qu'opéraient les filles de Sainte-Ursule, par l'instruction qu'elles donnaient aux jeunes personnes. Jean Ranquet, citoyen pieux et zélé pour la foi, chercha à voir la Mère de Bermon, s'entendit avec elle sur ce qu'il méditait, et s'occupa bientôt avec activité d'établir une maison d'Ursulines. Il donna sa maison pour loger la Mère de Bermon et ses compagnes, qui commencèrent dès lors toutes les fonctions de leur Institut, tinrent école pour les filles pauvres, dressèrent un oratoire pour leur faire publiquement le catéchisme. Au bout de quatre mois, elles acquirent un logement pour continuer leurs exercices; J. Ranquet leur donna six mille livres, et confia à leurs soins ses deux filles, Clémence-Marie et Catherine.

Mgr de Marquemont, archevêque de Lyon, témoigna aux Ursulines tout l'intérêt qu'il leur portait, et, dans un voyage

(1) D'Avrigny, *Mémoires chronol. et dogm.*, tom. 1, pag. 190, ann. 1612.